

Délégués :

En exercice :.....	17
Présents :.....	15
Pouvoirs :.....	2
Votants :.....	17
Suffrages exprimés ..	17
Ont voté pour :.....	17
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Bureau communautaire du 15 octobre 2020

DECISION N° BC/20-060
Développement économique
Ouverture dominicale des commerces - Année 2021

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 9 octobre 2020, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, au 12 rue de la Mare à Jouy, à Douains (27), sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 15 octobre 2020 à 17h00.

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, François OUZILLEAU, Thomas DURAND, Juliette ROUILLOUX-SICRE, Antoine ROUSSELET, Dominique MORIN, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Thibaut BEAUTÉ, Pascal JOLLY, Lydie CASELLI, Annick DELOUZE

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs :

Sébastien LECORNU a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Johan AUVRAY a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE

Secrétaire de séance : Dominique MORIN

Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/20-22 portant délégation de compétences au Bureau communautaire ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour formuler un avis relatif à la suppression du repos hebdomadaire les dimanches désignés dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire à normalement lieu le dimanche ;

Considérant les demandes d'ouverture le dimanche, reçues par les villes de Saint-Marcel, des Andelys et de Vernon pour l'année 2021 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De donner un avis favorable à l'ouverture le dimanche des commerces de détail des communes des Andelys, de Saint-Marcel et de Vernon selon les calendriers suivants :

- Calendrier pour la ville des Andelys d'autorisation d'ouverture pour l'année 2021 pour les commerces non alimentaires : dimanche 10 janvier, 4 juillet, 29 août, 21 novembre, 28 novembre, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre, 26 décembre.
- Calendrier pour la ville des Andelys d'autorisation d'ouverture pour l'année 2021 pour les commerces à prédominance alimentaire : dimanche 4 avril, 2 mai, 9 mai, 23 mai, 4 juillet, 1^{er} août, 15 août, 29 août, 5 décembre, 12 décembre, 19 décembre, 26 décembre.
- Calendrier pour la ville de Saint-Marcel d'autorisation d'ouverture pour l'année 2021 pour les commerces: dimanche 10 janvier, dimanche 17 janvier, dimanche 24 janvier ; dimanche 31 janvier, dimanche 7 février, dimanche 27 juin, dimanche 29 août, dimanche 5 septembre, dimanche 28 novembre, dimanche 5 décembre, dimanche 12 décembre et dimanche 19 décembre.
- Calendrier pour la ville de Vernon d'autorisation d'ouverture pour l'année 2021 pour les commerces : dimanche 17 janvier, dimanche 14 février, dimanche 4 avril, dimanche 6 juin, dimanche 27 juin, dimanche 4 juillet, dimanche 3 octobre, dimanche 31 octobre, dimanche 5 décembre, dimanche 12 décembre, dimanche 19 décembre et dimanche 26 décembre.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier, à Monsieur le Maire des Andelys, à Monsieur le Maire de Saint-Marcel et à Monsieur le Maire de Vernon.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Seine Normandie Agglomération

27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Frédéric DUCHÈ

*Président de Seine Normandie
Agglomération*